

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2820

présenté par
Mme Froger, M. Molac, M. Bataille, M. Castellani, M. Castiglione, M. Colombani, M. Bruneau,
M. Naegelen, M. Serva, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Habib, M. Huwart,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Panifous, Mme Sanquer, M. Taupiac, M. Viry,
M. Warsmann et Mme Yousseuffa

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Justice »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	500 000	0
<i>dont titre 2</i>	500 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	500 000
<i>dont titre 2</i>	0	500 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, adopté en commission des lois, vise à alerter sur les moyens des Services pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

Les SPIP assurent un rôle clef en matière de réinsertion et de prévention de la récidive. Il est essentiel qu'ils disposent de moyens suffisants pour assurer leurs missions et répondre aux enjeux de notre politique pénale.

La mission Justice laisse apparaître une baisse des « dépenses des SPIP » de 31,6M€ en 2024 à 31,1M€ en 2025. Cet amendement procède donc à une hausse de +0,5M€ pour revenir à minima au niveau 2024 et demande des éclaircissements sur cette baisse.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est procédé à :

- Une hausse de 500 000 € en AE et CP T2 sur l'action 04 Soutien et formation du programme 107 Administration pénitentiaire
- Une baisse de 500 000 € en AE et CP T2 sur l'action 04 du programme 310. Il est demandé au Gouvernement de lever le gage.